

Compte rendu réunion des représentants de proximité du Siège

Décembre 2018



Siège 1.2.3.4.5.Ô
franceinfo:

Depuis l'entrée en application des ordonnances Macron à France Télévisions et l'élection du CSE, les Représentant-e-s de Proximité (RP) remplacent les anciens Délégué-e-s du Personnel (DP), mais avec des « pouvoirs » plus étendus.

Élu-e-s par le CSE, les RP sont compétents en matière de santé, sécurité, conditions de travail, risques professionnels et psychosociaux, prévention du harcèlement et des discriminations. Ils peuvent aussi se saisir de revendications individuelles et collectives sur les salaires, le respect du code du travail et des accords d'entreprise.

Les RP travaillent en lien avec le CSE et en particulier avec sa commission Santé Sécurité Conditions de Travail (CSSCT ex CHS-CT). Ils sont vos interlocuteurs auprès des directions qu'ils peuvent rencontrer en permanence ainsi qu'au cours de la réunion mensuelle direction-RP. N'hésitez pas à faire appel à eux (cliquez sur le nom ci-contre).

Au siège, il existe 4 instances de proximité selon le secteur d'activité (voir ci-après).

Vous pouvez aussi contacter le secrétariat de la section CGT du siège qui transmettra : cgt.siege@francetv.fr

[Gestion d'Entreprise, Immobilier
et Moyens Généraux](#)

[Véronique PAILLE-VECCHIA](#)

[Programmes, Communication,](#)

[Marketing, Études](#)

[Sophie PIGNAL](#)

[Production, Fabrication,](#)

[Technologies](#)

[Éric LAUMONIER](#)

[Information et Sports](#)

[Claude GUENEAU](#)

[Olivier BLANCHARD](#)

Accord collectif en danger

Quand en CSE Central le DRH de France Télévisions annonce une « **revue de l'accord collectif** » portant sur les conditions et le temps de travail, en local, on traduit sans euphémisme et plus brutalement : « **renégociation de l'accord collectif** » visant les métiers, les classifications et les salaires, le temps de travail et les RTT etc.

Avec le « **plan de recomposition des effectifs** » c'est-à-dire plan social déguisé, le tout appelé par Delphine Ernotte « **plan de transformation sur 4 ans** » c'est en fait un plan de destruction de l'audiovisuel publics et une attaque sans précédent contre les conventions collectives et les salarié-e-s que dénoncent les élu-e-s CGT.

Bilan des mesures individuelles

Les mesures d'augmentation et de promotion ont été passées en paie en novembre/décembre.

Un bilan sera communiqué aux RP au mois de février. Pour le secteur PROD-FAB-ISI-CDE cette réunion se tiendra le

13 février en amont de la réunion de l'instance de proximité

Les élu-e-s CGT ont insisté sur les disparités qui ne cessent de se creuser et ont demandé un examen approfondi des situations salariales.

Entretiens annuels individuels

La campagne 2018 a été close en octobre. Celle de 2019 sera ouverte en mars avec les entretiens parts variables

(encadrement) puis avec les entretiens annuels (voir Accord Collectif page 32)

Télétravail

Les statistiques sur les salarié-e-s pratiquant le télétravail seront transmises

aux RP en février. Les demandes de renouvellement sont en cours.

Organigrammes obsolètes

Ils datent de février 2018, alors que l'entreprise a été profondément réorganisée depuis. Auparavant, ils étaient

réactualisés tous les 6 mois. La direction annonce une mise à jour pour février prochain.

Remplacement des élu-e-s dans l'exercice de leur mandat

Pour ne pas entraver les missions des élu-e-s et Représentant-e-s de proximité pendant leurs heures de délégation et de réunions (que leur charge de travail ne se reporte pas sur leurs collègues où qu'ils se retrouvent avec le même travail accumulé en leur absence) la CGT demande qu'ils soient remplacé-e-s dans leur service. La

direction refuse cette demande en se retranchant derrière les contraintes budgétaires. Les remplacements sont laissés à l'appréciation du chef de service en fonction du poste et des besoins de renfort. Mais quel sera le pouvoir du chef de service ?

Accès à Monkiosque par Internet depuis l'extérieur

Les RP ont souligné que l'accès à Monkiosque depuis l'extérieur est essentiel pour une grande partie des

salarié-e-s (tableaux de services, absences et congés, etc).

La direction a donné l'information suivante : une application mobile « HR 4 you » remplacera différents logiciels

(Papyrus, Orphée, monKiosque, etc)) sera disponible au 1^{er} trimestre 2020 pour l'ensemble des collaborateurs.

Indemnité pour les trajets domicile-travail en vélo

La question est posée par les DP depuis décembre 2015. La direction devait établir un benchmark auprès d'autres sociétés. Après 3 ans, cette étude a accouché d'une souris. Aujourd'hui seule la moitié des abonnements de vélos en libre-service est remboursée (indemnité transport) et rien

n'est prévu pour les utilisateurs de vélo personnel.

A quand une politique ambitieuse en matière de déplacement économique écologique à FTV ?


SECTEUR GESTION D'ENTREPRISE, IMMOBILIER ET MOYENS GENERAUX

Si les contours de certains secteurs RP sont faciles à déterminer, ce n'est pas le cas de celui qui englobe la famille Gestion d'entreprise – Immobilier et Moyens Généraux.

La RH l'a défini ainsi :

- Présidence
- Sécurité
- Direction de la transformation
- Secrétariat général
- Médiation info (sauf journaliste)
- Fondation
- Chauffeurs

- Direction juridique
- RH sauf réseau France 3 et Ultra marin
- Finances sauf réseau France 3 et ultra marin
- Achats hors programmes
- Audit interne
- Règlementation déontologie pluralisme
- IMG
- Affaires internationales et moyens des Antennes

Pour lire le compte rendu de la direction, cliquez [ici](#) 
(lien vers Monespace)

SECTEUR PROGRAMMES, COMMUNICATION MARKETING, ETUDES

Départ de la DRH des programmes : La DRH a indiqué qu'elle quittait FTV le vendredi 21 décembre. C'est la DRH siège, qui assurera ses fonctions en attendant que soit désigné son remplaçant.

3 directions pour le Télématin

Télématin est une émission étrange sur le plan organisationnel. Les salariés dépendent 3 directions et DRH différentes :

- Les journalistes des JT dépendent de l'info,
- Les chroniqueurs pigistes et intermittents de la fabrication

- Les administratifs et chroniqueurs en CDI des programmes.

Cette situation rend difficile la cohésion de l'équipe.

Quant à la production de l'émission, elle se retrouve dans une situation difficile car elle ne gère pas ses collaborateurs.

Télématin, violentes secousses pour les chroniqueurs et les réalisateurs

A la rentrée de septembre, Télématin a connu de gros changements qui ont eu des conséquences considérables sur les conditions de travail et la rémunération des chroniqueurs.

Jusqu'alors, ils travaillaient en binôme avec un réalisateur, désormais ils doivent assurer seuls leurs tournages.

L'impact sur la charge et les conditions de travail est brutal surtout lorsqu'ils doivent enchaîner tournage et présence sur le plateau.


Ces changements ont été vécus comme difficiles et déstabilisants car le temps d'adaptation a été très court (à peine 2 mois).

Le second changement a été une perte de rémunération de 25 % en moyenne.

Ces salarié-e-s précaires vivent très mal cette situation d'autant plus que leur collaboration est ancienne et régulière et correspond pour beaucoup à un temps complet.

Ces évolutions sont justifiées par les conclusions de l'audit réalisé sur l'émission. Les représentants du personnel ont demandé à la direction de d'avoir accès à l'audit et à ses conclusions.

Il a été répondu que celui-ci était réservé à la Présidente de France télévisions.

Pour lire le compte rendu de la direction, cliquez [ici](#) 
(lien vers Monespace)

SECTEUR PRODUCTION FABRICATION, TECHNOLOGIES

3 périmètres de l'instance :

➤ Production ➤ Fabrication-Technologie ➤ ISI-CDE

Chroniqueurs Télématin et droits d'auteurs

Il y avait un problème avec 2 chroniqueurs de Télématin. FTV leur refusait de toucher leurs droits d'auteur auprès de la SCAM. Selon la

direction, une réunion a été organisée le 18 décembre avec tous les chroniqueurs, un avenant a été proposé aux 2 collaborateurs

Projet MIF et surcroît d'activité à la planification

A travers le projet Moyens Internes de fabrication, la direction rajoute un surcroît d'activité au service Planification de la PGA alors que celui-ci est déjà saturé et doit subir les aléas de l'outil « planif » mal adapté à la planification au siège

La direction n'a pas pris la mesure de la suractivité qu'elle va engendrer au sein de ce service.

Les planificateurs sont de plus en plus interchangeables, avec des tâches de

plus en plus morcelées, d'où une perte de repères de ces salariés ainsi qu'aux personnes planifiés.

La direction affirme que dès janvier 2019, des collaborateurs des Régions prêteront main forte à ceux du siège, il y aura un doublement des effectifs pendant 6 mois. Cela permettra d'avoir une vision globale des activités de chacun. Au bout de cette période des actions correctives seront apportées si

nécessaire à l'issue de la période d'observation.

Mais à ce jour aucun collaborateur de région n'est venu renforcer les équipes du siège.

La direction de la commande client devrait récupérer une partie de la planification, la direction des ressources n'aura qu'un « regard Macro » sur la planification.

Comblement du poste vacant aux équipes légères

La direction n' a pas voulu indiquer quand ce poste serait mis en consultation.

Santé sécurité au travail et service éclairage

Le service Eclairage est toujours dans l'attente de la validation du rapport sur l'étude INRS concernant la dangerosité des projecteurs LED des studios MFTV et Saint Cloud.

Le CHSCT et les DP s'étaient saisis de ce dossier déjà en 2017

La question de la santé des salariés ne peut être prise à la légère. La direction se réserve le droit de répondre pour la réunion de janvier des RP.


Défiscalisation des Heures supplémentaires et forfaits HS

Depuis le 1er janvier 2019, les heures supplémentaires sont exonérées de cotisations sociales et sont défiscalisées, dans la limite de 5.000 euros de revenu supplémentaire par an.

éviter une nouvelle condamnation en justice comme pour la loi TEPA.

La direction assure qu'elle se conformera aux directives du gouvernement.

Les représentants de proximité demandent à la direction de prévoir l'exonération des forfaits HS pour lui

Pour lire le compte rendu de la direction, cliquez [ici](#) 
(lien vers Monespace)

SECTEUR INFORMATION ET SPORTS

Frais de missions et CONCUR

Les RP ont évoqué les énormes problèmes rencontrés par les salariés confrontés aux retards de remboursements, certains se trouvant en difficulté avec leur banque à la suite de découverts. Problèmes aussi pour saisir les dépenses dans le logiciel Concur.

Les utilisateurs sont loin de partager cet optimisme compte tenu du temps qu'il faut pour rentrer ses dépenses au retour de mission, des bugs à répétition du logiciel et de la charge de travail qui pèse sur un service missions en sous-effectifs

Le responsable gestion pour l'info reconnaît une transition difficile, avec un stock important de notes de frais et d'ordres de mission en retard. Selon lui, la bascule dans CONCUR est maintenant achevée et tout devrait se normaliser.

Pour la direction, si les frais sont rendus dans le 15 jours, elle s'engage sur un remboursement avant leur prélèvement sur la carte Corporate. Elle préconise en outre de regrouper les saisies de dépenses dans l'appli Concur et de les fractionner le moins possible. L'envoi des factures sous

enveloppe, qui est une obligation de l'URSSAF, est maintenu.

Ceux qui ne peuvent avoir la carte Corporate (CDD, occasionnels) peuvent obtenir des avances. Ceux qui

refusent la carte seront traités comme ceux qui l'ont, avec les mêmes délais de remboursements. Ils devront donc faire l'avance de leurs frais professionnels ce qui paraît difficilement soutenable.

Forfait et lissage des frais de mission

La décision de mettre fin au lissage des frais de missions au 1^{er} avril et forfait au 1^{er} juillet 2019 a été critiquée par les représentants du personnel. Ces usages permettent une certaine souplesse aux équipes de reportage qui n'ont pas le temps de s'arrêter pour déjeuner.

Le lissage permet de se rattraper au

dîner en globalisant les factures de repas sur la journée.

Les RP ont demandé la réévaluation des plafonds des frais de mission trop souvent en-deçà des prix réellement pratiqués. Beaucoup de demandes de dérogations pourraient ainsi être évitées et éviter la paperasserie inutile.

France Info & les conditions de travail

Après 2 ans ½ d'existence FranceInfo: ne peut plus se permettre d'être une chaîne d'information expérimentale.

Les conditions de travail sur le plateau ont besoin d'être profondément repensées : problèmes de fatigue liés au bruit, à l'exposition prolongée à l'éclairage artificiel, aux écrans et aux ondes... manque de personnel et

charge de travail, stress, absence d'espaces détente.


Toutes ces demandes sont parfaitement connues de la direction qui a tardé à les prendre en compte. Les représentants du personnel CGT ont demandé au CSE et en particulier à sa Commission Santé Sécurité Conditions de Travail (CSSCT) de se saisir de la question.

Prime Soir 3 - 20 €

La DRH du secteur a enfin bougé sur l'application d'une note de service datant du 17 février 2015 revendiquée par la CGT.

Les journalistes de permanence à Soir 3 ont droit à cette prime de 20 € destinée à compenser les contraintes d'horaires tardifs. Seul point à éclaircir,

lorsque Soir 3 se termine avant minuit (rare), la prime sera-t-elle acquise dans les mêmes conditions que pour l'équipe permanente de Soir 3 ?

Pour lire le compte rendu de la direction, cliquez [ici](#) 
(lien vers Mospace)

Prochaines réunions prévues :

- [15 janvier matin](#) : Gestion d'entreprise, immobilier et moyens généraux
- [15 janvier après-midi](#) : Programmes, communication, marketing, études
- [16 janvier matin](#) : Production, fabrication, technologies
- [17 janvier matin](#) : Information et Sports

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04